

DECLARATION LIMINAIRE, CAPL n°1 du 9 JUILLET 2012

L'annonce avait été faite à doses homéopathiques et successives, comme pour mieux préparer les esprits, mais pour autant les coupes budgétaires imposées à l'Etat dès 2013 ont de quoi choquer.

Ainsi les dépenses de fonctionnement devront baisser dans chaque ministère de 7% dès 2013 puis de 4% par an en 2014 et 2015 soit -15% en trois ans. Pour la petite histoire, c'est plus que la feuille de route du gouvernement FILLON qui prévoyait 10% d'économies de 2011 à 2013.

Si ces mesures d'économies concernent tous les ministères, il n'en va pas de même pour les dépenses de personnel car les secteurs « non prioritaires » devront réduire leurs effectifs de 2,5% par an.

Pour Force Ouvrière, alors que la « grande » conférence sociale va se tenir les 9 et 10 juillet, le gouvernement à déjà fait ses choix dont il a donné l'exclusivité à la presse.

Dans ces conditions on se demande vraiment à quoi va servir l'évaluation annoncée de l'Administration alors même que la logique comptable sur les effectifs de la Fonction Publique va perdurer.

Une fois de plus le dialogue social est contourné voire dévoyé. Nous avons le sentiment de revivre un passé pas si lointain, ou nous étions sans cesse mis devant le fait accompli et il est plus que temps de sortir de cette politique qui considère le service public et ses fonctionnaires comme les seules variables d'ajustement budgétaire.

Pour **Force Ouvrière** ces annonces ont été autant de gages donnés avant le sommet Européen pour montrer que la France ne renonçait pas à la marche forcée vers les 3% de déficit budgétaire, ce qui implique une politique d'austérité.

Force Ouvrière, 1^{ère} organisation syndicale de la Fonction Publique d'Etat, ne supportera pas d'avantage que les fonctionnaires continuent de subir le diktat de l'Union Européenne et des marchés financiers.

En n'ayant donné aucune consigne de vote aux élections présidentielles et législatives, en restant libre et indépendant, **Force Ouvrière** ne sera pas gêné aux entournures pour continuer de porter ses revendications et notamment la préservation et la défense du service public républicain nécessitant dans l'immédiat l'arrêt de la RGPP.

Rappelons qu'aux Finances le périmètre ministériel a perdu 25000 emplois et que conjuguées aux multiples réformes structurelles subies par toutes les Directions, les conditions de travail dans les services sont devenues catastrophiques comme en témoignent les conclusions de l'observatoire interne.

Faute d'une prise en compte réelle de l'état actuel des services, et de mesures concrètes sur les emplois nous considérons que le climat social risque fort de se tendre très rapidement.

Dans une période de crise économique où les rentrées fiscales, la lutte contre toutes les fraudes se doivent d'être des priorités, nous considérons qu'il est inconcevable que Bercy soit encore un ministère qui rende des emplois.

A la DGFIP, Direction emblématique de la RGPP, la politique de suppressions d'emplois génère instabilité, détresse des agents et conflits dans les services. Il est urgent que les orientations ministérielles soient clarifiées sur le devenir de notre réseau.

De plus la mise en place des nouvelles règles de gestion cristallise également le mécontentement des agents et à n'en pas douter la poursuite des coupes drastiques dans les effectifs de la DGFIP ne manquera pas d'impacter cette harmonisation et notamment la question des mutations directement liée aux emplois.

Concernant cette CAP locale n°1, nous constatons que les Inspecteurs des Finances Publiques seront affectés selon des règles différentes selon la filière d'origine.

Pour **FO DGFIP** les règles de gestion doivent pouvoir se mettre en place de façon à ce que les agents se reconnaissent dans un véritable système harmonisé qui comporterait comme fondement l'accessibilité à un espace professionnel unifié.

C'est la raison pour laquelle **FO DGFIP** revendique que soit effective dès 2013, l'introduction de l'affectation à la résidence et à la mission structure pour les Inspecteurs de la Gestion Publique dans les mouvements du 1^{er} septembre 2013 avec le maintien d'un mouvement complémentaire au 1^{er} mars 2013 car cet acquis doit être conservé.

FO DGFIP exige également pour les mutations:

- La possibilité d'obtenir rapidement une mutation prenant réellement en compte les situations particulières, notamment lors d'une primo affectation.
- Le maintien de la prise en compte de la situation familiale ou sociale,
- Un affichage clair et exhaustif des vacances d'emplois lors des mouvements de mutation,
- L'exigence de deux mouvements de mutation par an,
- L'interdiction de toute mutation à l'initiative des directions locales,
- La consultation de la CAP locale avant tout changement entre les services ou missions à l'intérieur des Directions locales.
- La possibilité de solliciter une mutation conjointe avec un agent de catégorie A B C

FO DGFIP condamne la désimplantation d'emplois de catégorie A dans le réseau de proximité et exige le renforcement du réseau pour la création d'emplois statutaires.

Nous dénonçons également l'absence d'organigramme cible dans les postes centralisateurs ainsi que la prolifération de chargés de mission aux fonctions mal définies qui brouille la lisibilité des emplois tout en fragilisant la situation de ces personnels.

C'est pourquoi **FO DGFIP** exige l'implantation de postes d'adjoints dans les postes comptables nécessitant un encadrement renforcé, compte tenu de la diversité des missions exercées, ces implantations ne devant en aucun cas pallier aux suppressions des emplois de cadres B et C.

FO DGFIP considère également que la mise en place de structures fusionnées ne doit pas conduire à l'appauvrissement de certaines fonctions d'encadrement ni réduire leur périmètre de compétence.

Ce phénomène est très inquiétant pour les personnels de catégorie A qui voient leurs fonctions dévaluées, alors qu'ils sont largement mis à contribution dans le cadre de réformes successives mal ou pas du tout maîtrisées.

FO DGFIP exige des moyens humains et matériels suffisants pour exercer toutes les missions de la DGFIP.